

## **ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU**

La société **Decor Discount** organise, du **24 février au 09 mars 2025**, un jeu gratuit sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Ce jeu-concours n'est ni organisé ni parrainé par les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure disposant d'un accès à internet, d'une adresse électronique valide et résidant en France métropolitaine. Sont exclues de la participation les personnes employées par la société organisatrice, leur famille ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration du jeu.

Les mineurs ne sont pas autorisés à participer. La participation implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

## **ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le jeu est ouvert du **24 février au 09 mars 2025**. **Les modalités de participation sont les suivantes :**

1. Chaque participant doit remplir un formulaire comprenant les informations suivantes :
  - Nom, prénom, adresse email, téléphone
  - L'acceptation obligatoire du règlement.
2. Après avoir rempli le formulaire, les participants grattent une zone désignée sur le tapis pour découvrir immédiatement s'ils ont gagné ou non.
3. Il est possible de participer autant de fois que souhaité pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 4 : DOTATIONS**

Un total de 420 € en bons cadeaux est mis en jeu, répartis en plusieurs dotations attribuées quotidiennement par instants gagnants.

Les bons cadeaux seront envoyés par email et utilisables en ligne ou en magasin, selon les conditions spécifiées par la société organisatrice. Ils ne peuvent être ni échangés contre leur valeur en espèces ni prolongés au-delà de leur date de validité.

### **Conditions d'utilisation des bons cadeaux :**

- Les bons cadeaux seront envoyés par email.
- Ils sont valables sur l'ensemble du panier, hors frais de port.
- Ils sont utilisables en ligne ou en magasin, sur présentation du code lors du passage en caisse.

- Chaque bon a une **validité de 3 mois** à compter de sa date d'émission, soit du **24/02/2025 à 00:00 au 25/05/2025 à 23:00**. Passée cette période, les bons non utilisés seront invalidés et ne donneront lieu à aucune prolongation ou compensation.

Les dotations ne peuvent en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

## **ARTICLE 5 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

Les instants gagnants sont des moments précis prédéterminés de manière aléatoire, qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant. Ces instants sont qualifiés d'« ouverts ». Un participant sera déclaré gagnant s'il joue au moment exact de l'instant gagnant (date, heure, minute et seconde du serveur du Jeu). Si aucun participant ne joue à ce moment-là, le premier participant à jouer après cet instant gagnant sera déclaré gagnant.

Les gagnants seront informés par email et recevront leur bon cadeau dématérialisé dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

## **ARTICLE 6 : REMISE DES LOTS**

Les bons d'achat seront envoyés par email aux gagnants dans un délai raisonnable après la clôture du concours.

Les bons sont strictement personnels et ne peuvent être cédés, échangés ou remboursés, totalement ou partiellement. Si un gagnant renonce à son lot, celui-ci pourra être attribué à un autre participant ou conservé par la société organisatrice. En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, Décor Discount se réserve le droit de remplacer les lots par des dotations équivalentes en nature et en valeur.

## **ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATION ET ANNULATION DU JEU**

La société **Décor Discount** se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le jeu-concours à tout moment, sans préavis ni justification, et ce sans que sa responsabilité ne soit engagée.

## **ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Dans le cadre de la participation au jeu-concours, la société Decor Discount est amenée à collecter des données personnelles (nom, prénom, adresse email, téléphone, etc.). Ces données sont collectées uniquement dans le cadre de la gestion du concours et de l'envoi des dotations.

Les données des participants sont traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer en envoyant un email à [contact@decor-discount.com](mailto:contact@decor-discount.com) ou par courrier à l'adresse suivante : DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence.

## **ARTICLE 10 : RESPONSABILITÉ**

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement ou d'indisponibilité du site ou des réseaux sociaux empêchant l'accès ou la bonne tenue du concours, de la perte de données ou de tout autre incident technique.

La société organisatrice ne pourra également être tenue pour responsable de tout retard ou dysfonctionnement dans l'envoi des dotations, ou de l'utilisation frauduleuse de bons cadeaux par un tiers.

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'internet, notamment en termes de performances techniques, de sécurité, et de disponibilité des services.

## **ARTICLE 11 : RÉCLAMATIONS ET LITIGES**

Toute réclamation relative au jeu-concours devra être adressée par écrit à DECOR DISCOUNT 44 Chemin de Thabor 26001 Valence dans un délai de 30 jours suivant la date de clôture du jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux compétents seront ceux du siège social de la société Decor Discount.